

LE MESSENGER SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS DE L'UNION RÉGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



Administration et Rédaction : 10, rue de Bel-Air — NANTES
Syndicats Chrétiens

ABONNEMENT ANNUEL : 20 francs
Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
10, Rue de Bel-Air — NANTES

Ce qu'est la C. F. T. C.

Depuis sa fondation, que nous avons étudiée récemment, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens ne cesse de faire, en faveur de ses adhérents, les plus heureux démarches, et d'obtenir les plus féconds résultats.

PRINCIPES DIRECTEURS

Elle entend s'inspirer dans son action de la doctrine sociale définie par les Souverains Pontifes dans leurs Encycliques. Elle estime que la paix sociale nécessaire à la prospérité de la patrie et l'organisation professionnelle, assise indispensable de cette paix, ne peuvent être réalisées que par l'application des principes de justice et de charité chrétiennes. Elle estime que l'homme est l'élément essentiel de la production, dont il est à la fois la cause et le but. Il importe donc que les conditions mêmes de la production permettent le développement normal de la personnalité humaine par la juste satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et moraux, dans l'ordre individuel, familial et social.

Elle constate que les conditions actuelles de la production ne réalisent pas suffisamment ce but et elle juge nécessaire d'en poursuivre les transformations susceptibles d'assurer une meilleure utilisation des forces productives et une répartition plus équitable des résultats de la production entre les divers éléments qui y concourent. La C. F. T. C. entend réaliser ces transformations, non par la lutte des classes, mais par l'éducation et la collaboration des éléments producteurs, réunis dans des groupes distincts reliés par des organismes mixtes où l'indépendance et les droits de chacun d'eux sont respectés.

La Confédération entend poursuivre, par tous les moyens légitimes, auprès des organismes politiques et économiques, nationaux et internationaux, l'aboutissement de ses justes revendications ; elle déclare que les pouvoirs publics doivent reconnaître et réserver la plus large place à la représentation des intérêts professionnels et économiques ; mais elle estime contraire à l'ordre public que les organismes professionnels prétendent s'arroger des droits et assumer des responsabilités d'ordre politique.

Tout en bornant strictement son action à la représentation et à la défense des intérêts généraux du travail, la Confédération entend faire appel au concours des forces religieuses, morales et intellectuelles susceptibles d'aider à la formation professionnelle et sociale des travailleurs et capables de développer en eux les qualités de discipline, de dévouement et de loyauté indispensables pour assurer le plein épanouissement de l'organisation professionnelle.

La Confédération française des Travailleurs chrétiens comprend deux types de groupements : les Fédérations nationales de métiers ou d'industries, et d'autre part, les Unions régionales interprofessionnelles. Une Fédération nationale de métiers ou d'industries est constituée par l'ensemble des Syndicats de travailleurs exerçant la même profession ou appartenant à une même catégorie d'industrie. Au contraire, une Union régionale comprend indistinctement tous les Syndicats, pourvu qu'ils appartiennent à une même région économique déterminée.

FÉDÉRATIONS
Actuellement, les Fédérations sont au nombre de 13 : Fédération des arsenaux et établissements de la marine, Fédération des cheminots, Fédération des employés, Fédération de l'enseignement libre, Fédération des établissements militaires, Fédération du livre, Fédération de la métallurgie, Fédération des mineurs, Fédération de la pharmacie et de la droguerie, Fédération du textile, Fédération du vêtement, Fédération des marins pêcheurs, Fédération des fonctionnaires.

UNIONS RÉGIONALES
On compte à l'heure actuelle, 23 Unions en fonctionnement : Union alsacienne, Union d'Alsace et de Lorraine, Union de Bretagne et du Maine, Union du Centre, Union de Champagne, Union d'Eure-et-Loir, Union de Franche-Comté, Union du Limousin, Union du Loire-et-Cher, Union de Lorraine, Union de la Marne, Union méridionale, Union du Nord, Union de Normandie, Union de Basse-Normandie, Union de l'Orléanais, Union de l'Ouest, Union parisienne, Union provençale, Union de la Sarthe,

Manœuvres autour des Allocations familiales

Le règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales étant paru au « Journal Officiel » du 15 mars, et les différentes formalités qu'il prévoit étant déjà avancées, il apparaît que la loi peut entrer en vigueur assez prochainement.

Un point préoccupe évidemment les intéressés : quels seront les taux minima des allocations versées, suivant le nombre d'enfants ? Le règlement d'administration publique manque, à cet égard, de netteté ; il indique bien, article 14, qu'il appartient à la commission locale des allocations familiales de donner son avis au préfet « après avoir constaté les taux pratiqués », la date du 12 mars 1932, dans le département, par les caisses de compensation déjà agréées... le ministre statuant ensuite après avis de la commission supérieure des allocations familiales. Mais l'article 15 ajoute que lorsque des variations auront été constatées dans le département et pour une catégorie professionnelle déterminée... les taux minima seront susceptibles de modifications. Et il semble bien, par conséquent, que les fluctuations qu'on pu subir les taux d'allocations, ces derniers mois, peuvent influer de façon décisive sur l'établissement des décrets qui appliqueront définitivement la loi.

Or, incontestablement, des manœuvres ont eu lieu, récemment, dans plusieurs régions, dans le but d'influencer les pouvoirs publics. Les syndicats libres de Roubaix-Tourcoing (C. F. T. C.), ont dénoncé vigoureusement l'attitude du Consortium patronal de l'industrie textile qui, fin février, réduisait dans des proportions considérables, le taux des allocations familiales. Fait plus grave, la mesure atteignait surtout les familles nombreuses, le taux pour le premier enfant étant maintenu, la diminution pour deux enfants atteignant, par mois, 27 fr. 50, pour trois enfants 140 fr., pour quatre 185, pour cinq 230, et cette réduction s'accroissant encore au-dessus. Or, pour apprécier ces chiffres à leur juste valeur, il convient de se rappeler combien sont modiques les salaires pratiqués dans l'industrie textile et d'observer que, jusqu'à ces temps derniers, seules les allocations familiales, bien calculées, il faut le reconnaître, permettaient aux familles ouvrières d'équilibrer leur modeste budget. Un ouvrier moyen ne gagne guère, en effet, plus de 150 francs par semaine, à supposer, bien entendu, qu'il ne soit pas touché par le chômage partiel. Si cet ouvrier a cinq enfants, et le cas n'est pas rare dans le Nord, son salaire hebdomadaire se trouvait augmenté de 120 fr., ce qui lui faisait 270 fr. Ce chiffre, bien médiocre pourtant, se trouve maintenant réduit à 214 fr. 80 par semaine. On imagine assez quel sens de l'économie il faut à une ménagère pour entretenir avec cette somme une famille de 7 personnes, et l'on peut supposer, quels que soient les tours de force qui sont accomplis, que ce n'est pas seulement le vendredi qu'on fait maigre dans les foyers des familles nombreuses de Roubaix-Tourcoing et environs...

Et voici que d'un autre côté, textile, de Vienne, cette fois, nous

arrive la véhémente protestation des syndicats chrétiens. La Caisse de compensation vient de faire afficher un nouveau barème qui, lui aussi, comporte de grosses réductions au-dessus d'un enfant. Toutes observations que nous avons faites concernant la modicité des salaires dans le Nord peuvent s'appliquer à l'Isère ; là aussi, les allocations familiales entraient en compte pour une large part dans l'établissement des budgets ouvriers. Un père de deux enfants touchait 80 francs par mois ; il ne touchera plus que 60 francs ; pour trois enfants, l'allocation s'abaisse de 175 francs à 110 francs ; pour quatre, de 250 à 150 ; pour cinq de 400 à 270 ; pour six de 520 à 350 ; au-dessus de six enfants, l'allocation s'augmente, précédemment, de 150 francs par enfant ; elle ne s'accroît plus, désormais, que de 80 francs. Enfin, la prime de 45 fr. mensuellement accordée pour les ascendants et les malades est supprimée.

Sans doute, il est encore prématuré de s'alarmer. Les syndicats chrétiens, dont on sait le vigilant intérêt à l'égard des familles nombreuses, ont fait entendre d'énergiques protestations auprès des organismes compétents : groupements patronaux, caisses de compensation, auprès des pouvoirs publics et auprès de l'opinion. L'essentiel est sans doute d'attirer l'attention des instances autorisées sur les manœuvres qui se déroulaient on peut espérer que celles-ci feront long feu et que les chiffres fixés par les décrets ministériels seront ceux qui étaient pratiqués lors du vote de la loi.

Ne serait-il pas paradoxal, en effet, que les familles nombreuses aient à souffrir d'une loi aussi bienfaisante que celle des allocations familiales ? On a applaudi à son vote et on a pu espérer même que l'application généralisée de ce système judiciaire de sursalaire familial permettrait une augmentation des allocations. On ne saurait admettre, selon la formule que nous relevons dans une affiche apposée sur les murs de Vienne par les Syndicats chrétiens que l'obligation légale des allocations lèse les intérêts de ceux surtout pour lesquels la loi a été faite ».

Maurice BOULADOUX.

Une opinion patronale

Déclaration faite par un industriel de l'Est, M. Nordon, à l'issue d'un débat sur le semaine de 40 heures devant l'Association française pour le progrès social.

« Ce que je voudrais faire observer au patronat, dont je fais partie, a-t-il dit, c'est qu'il a eu tort, jusqu'à présent, de lutter jusqu'au bout contre toute amélioration sociale, contre tout projet de réglementation légale. Et puis, il vient se plaindre qu'on adopte des mesures insuffisamment étudiées !

« Il faudrait attirer l'attention de nos confrères sur ceci : les 40 heures viendront ; elles viendront envers et contre tous, que nous les acceptions ou que nous ne les acceptions pas, elles viendront ; et si nous nous figeons dans une attitude d'opposition, la loi qu'on votera sera comme la loi des assurances sociales ! Lorsque les pa-

Le Comité National de la C. F. T. C.

Le Comité national de la C. F. T. C. a tenu sa session trimestrielle le dimanche 9 avril, à Paris, sous la présidence de Jules Zirnel. Les délégués d'Unions régionales et de Fédérations de métiers, venus de la France entière, ont d'abord entendu un intéressant rapport de Gaston Tessier, secrétaire général de la Confédération, sur l'activité des organisations confédérées durant le trimestre écoulé.

D'une façon générale, la propagande a donné de résultats satisfaisants qui se sont traduits à la fois par la création de nouveaux Syndicats et des accroissements d'effectifs. Malheureusement, la crise continue un peu partout, à peine atténuée ça et là par une légère reprise de l'activité économique dans quelques industries et la diminution, d'ailleurs très médiocre, du chômage, ne peut être actuellement attribuée qu'à des causes saisonnières. Les Syndicats chrétiens ont fait de leur mieux pour remédier à ce mal et aussi pour défendre les salaires, gravement menacés, en particulier dans le textile, dans les mines, chez les fonctionnaires, etc. Ils ont aussi mené une lutte très active pour sauvegarder le repos dominical des employés.

Des succès nombreux et intéressants ont été obtenus dans les élections professionnelles. Enfin, notons que fréquemment des syndicats chrétiens ont été désignés pour faire partie de Commissions départementales du travail.

Le Comité national, après avoir examiné la situation financière de la Confédération, a décidé d'ouvrir une enquête sur les Caisse de chômage constituées par les organisations professionnelles. La C. F. T. C., Caisse, dont on imagine l'importance quand on saura que dans la seule région de Roubaix-Tourcoing plus de 1.500.000 francs de secours ont été distribués depuis le début de la crise. Puis, il a étudié les possibilités de réorganisation de la Caisse confédérale de défense professionnelle. Il a procédé à l'examen de quelques modifications à apporter aux statuts confédéraux, et il a fixé l'ordre du jour du Congrès national qui se tiendra à Paris les 4 et 5 juin.

A la fin de l'après-midi, les membres du Comité national qui n'avaient pas pu, comme d'habitude, faire cette démarche en janvier ont été reçus par S. Exc. le nonce apostolique, Jules Zirnel a exprimé, au très aimé prélat, en termes fort heureux, l'attachement indéfectible des dirigeants de la Confédération à la personne et aux directions du Souverain Pontife, ainsi que leur attachement respectueux à son représentant en France. Et S. Exc. Mgr Maglione, avec sa conquérante bonté, lui répondit par un remerciement ému, par la prestation renouvelée de son attachement pour la France et pour les travailleurs, par des vœux très vifs pour le succès du mouvement syndical chrétien.

« trons viennent me dire que cette loi sur les assurances sociales est mal bâtie, qu'elle a de multiples défauts, je leur réponds : « C'est de notre faute, parce qu'au lieu de la combattre jusqu'au bout, il nous fallait y collaborer.

La mort nous a ravi le Président de notre Union Régionale Georges LUCAS

Notre X^e Congrès, malgré son brillant éclat, était marqué d'une ombre qui devenait parfois pour nos cœurs d'une accablante obsession : notre Président Georges Lucas était depuis deux jours à demi-paralysé, privé de la parole, sur un lit de douleur, par un mal qui ne pardonne pas, et une issue fatale était d'un moment à l'autre à redouter.

Hélas ! les espoirs que l'on conservait encore, malgré l'avis même des médecins, en voyant la résistance qu'opposait à la mort la robuste constitution de notre ami, furent dissipées devant la triste réalité ; Georges Lucas, après un calvaire de plus de trois semaines, pendant lesquelles il se rendit compte de tout, nous servait longuement et fortement la main à chaque visite, et nous montrant le ciel comme lieu de rendez-vous, rendit sa belle âme à Dieu dans la nuit du Samedi-Saint au Dimanche de Pâques, à l'âge de 53 ans seulement.

Georges Lucas, nous le rappelons encore au cours de notre Congrès, comptait parmi les premiers pionniers du Syndicalisme Chrétien dans notre région : il fut l'un des 10 à 12 premiers fondateurs, en 1908, du Syndicat des Employés de Nantes, et, à la veille de la guerre, crânement, sûr pourtant de l'échec, il posait sa candidature comme Conseiller prud'homme.

Lorsque Léon Buene, écrasé sous les lourdes charges des œuvres qu'il venait de créer coup sur coup, se vit obligé de donner sa démission de Président du Syndicat des Employés de Nantes et de l'Union Régionale, tous les regards se portèrent sur le vice-président du Syndicat des Employés qui était alors Georges Lucas, et ce fut par acclamations que l'Assemblée générale de décembre 1929, le proclama Président de l'Union Régionale, et que le Syndicat des Employés, deux mois après, l'eût également son Président.

Et pourtant, quelles charges n'avait-il pas déjà à porter ? En effet, ne l'avait-on pas choisi, étant donné sa longue expérience à la tête d'une importante Caisse de compensation régionale, sa compétence reconnue, et son ardeur au travail, pour Directeur de la Caisse Familiale des Assurances Sociales de la Loire-Inférieure, que nos syndicats chrétiens avaient lancée ? Et n'était-on pas à ce moment au début du fonctionnement de cette Caisse, et par conséquent dans une période particulièrement délicate et laborieuse ?

Ah certes, Georges Lucas se défendit ferme devant ces offres de nos Syndicats. Mais c'était les honneurs

qu'il redoutait, et voyant que la charge était supérieure aux honneurs, il s'inclina. Il s'inclina d'ailleurs toute sa vie. Car c'était la modestie, l'effacement, la bonté même. Il en souffrit d'ailleurs beaucoup, en diverses occasions, et notamment dans sa profession. Mais s'il se résigna lui-même chrétiennement devant l'inévitable, avec quelle ardeur et quelle conviction ne le vit-on pas, en toute occasion, et notamment au cours de notre Congrès de La Roche-sur-Yon, s'élever contre les injustices dont étaient victimes ses frères les travailleurs, et prendre leur défense de magistrat sage.

Nul ne saura pleinement la somme de travail fournie par un tel militant, la flamme qui l'anima, le dévouement dont son âme débordait. Tous les jours amène et charitable, ne sachant rien refuser, il s'épuisait à la tâche, et, alors que rien apparemment ne le laissait prévoir, il tomba sur la brèche, en digne fils de Saint François, en vaillant disciple du Christ-Ouvrier.

Une foule nombreuse l'accompagna à sa dernière demeure. Aux pleurs de sa famille se mêlaient les pleurs de son personnel, de nos syndiqués, et de ses amis. Une immense sympathie l'environnait, un recueillement profond régnait dans le cortège. Des prières, en avait-il besoin ? Dieu seul le sait. Il avait, comme on dit, fait son purgatoire sur la terre, ne serait-ce que pendant ces trois dernières semaines ; mais nous, qui croyons à la communion des Saints, nous avons prié et prions encore avec ferveur pour le repos de son âme.

Et pour nous désormais, un autre nom s'ajoute à ceux qui nous ont précédés dans la rude besogne de défrichage qu'ont nécessitée les premières années du syndicalisme chrétien, et qui sont morts à la tâche dans notre région : Devaud, Godin, Mlle Dupuy, Lucas, des noms que nous n'aurons jamais le droit d'oublier. Des noms que nous aurons le devoir de vénérer toujours. Des âmes que nous nous efforcerons d'imiter de toutes nos forces, nous souvenant que c'est pour nous qu'ils sont tombés, pour nous et pour nos frères et sœurs de travail.

Ne pleurons plus. Soyons fiers que notre belle cause sache inspirer de si nobles dévouements, et, à notre tour, avant de disparaître, vivons, vivons de toute notre vie de chrétiens, pour ceux qui attendent de nous ce minimum de bien-être nécessaire pour pouvoir pratiquer la vertu et vivre de cette paix qu'on ne trouve vraiment que dans le sein de l'Eglise.

A. BEILLEVAIRE.

A la Chambre des Députés

Un Syndicaliste chrétien Henri Meck défend les Travailleurs

Au cours de la récente discussion, à la Chambre des députés, du budget du Travail, Henri Meck, député du Bas-Rhin et secrétaire général de la Fédération des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine (C.F.T.C.), est intervenu à plusieurs reprises pour la défense des intérêts des travailleurs. Il a notamment prononcé, lors de la troisième séance du 7 avril, un important discours dans lequel il a souligné que la crise présente ne saurait servir d'argument pour motiver des mesures de régression sociale.

QUELQUES LOIS EN SUSPENS

Meck a d'abord rappelé qu'un certain nombre de projets de lois, adoptés par la Chambre, n'ont pas encore trouvé, jusqu'à ce jour, l'assentiment de la haute assemblée.

Il en est ainsi du projet de refonte de la législation sur les accidents du travail, que les ouvriers attendent impatiemment, depuis plusieurs années déjà. De même, le projet de loi sur les congés payés aux ouvriers, voté par la Chambre il y a deux ans, n'a pas encore reçu la notification du Sénat. Enfin, il y a quatre ans que la Chambre a voté un projet de loi sur la tentative obligatoire de conciliation en matière de conflits de travail, et le Sénat n'a point encore trouvé le temps d'étudier cette importante réforme.

REDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL ET CHÔMAGE

Parlant au nom des syndicats chrétiens, Meck indiqua qu'il était nécessaire d'apporter à l'angoissant problème du chômage

une solution qui permette de « réintégrer dans l'économie des millions de chômeurs qui existent aujourd'hui dans tous les pays et qui constituent non seulement un danger social, mais encore un danger pour la stabilité politique et pour la paix ».

Les organisations ouvrières chrétiennes, ajouta-t-il ont toujours défendu la thèse selon laquelle le progrès technique et la rationalisation exagérée pratiqués au cours des dernières années devront avoir comme corollaire une diminution de la durée du travail.

Examinant ensuite la question des secours de chômage, seul palliatif efficace employé jusqu'à ce jour, Meck, tout en reconnaissant les efforts déployés à cet égard par les gouvernements successifs, met en relief quelques anomalies et notamment le fait que, selon les termes de la législation, en « aucun cas le total des secours alloués à un même ménage ne peut excéder la moitié du salaire augmentée des allocations familiales en usage pour la profession et la région ». L'orateur souligna que cette disposition était particulièrement néfaste pour les familles nombreuses, notamment dans le cas où le salaire précédemment gagné était faible.

(Suite page 2, 1^{re} colonne)

PENSONS A NOTRE CONCOURS DE RECRUTEMENT

15 JOURS A LA « MI-COTIÈRE » QUEL REVE !

Y pensons-nous ?

L'Ecole Libératrice, organe des 70.000 instituteurs inscrits au Syndicat National (C.G.T.), reçoit de chacun de ses lecteurs une cotisation annuelle de 200 francs. Voilà donc un fonds de 14 millions par an consacré à la propagande.

Le Messenger Syndical, organe des syndicats chrétiens des cinq départements de l'Union Régionale de l'Ouest, reçoit, « faut-il le dire ? » Oui, il ne reçoit que 2 francs par an des syndiqués (et encore il y en a qui se font tirer l'oreille), et 10 francs de la majeure partie de ses abonnements de soutien.

Conclusion ? Est-il besoin de préciser ? Préparer l'opinion pour une augmentation de l'abonnement syndical. Et en attendant — et toujours — recruter des abonnés de soutien et de la publicité. (Saint-Nazaire nous a trouvés le mois dernier quatre annonces ; très bien. Mais les autres localités ? simples promesses, hélas !)



— Hein, Jeannette, y'a pas à dire, on a quand même de la veine d'avoir des Syndicats qui nous organisent tous les ans de « chic » ballades comme celle-ci.

LA PREMIERE MAISON

GEORGES GANUCHAUD & FILS LES PLUS GRANDS ASSORTIMENTS - LES MEILLEURES QUALITES

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix, NANTES Succursale : 5, rue Crébillon - Tél. 144.31

L'OCTOZONE

Nouveau gaz radio-actif détruit les microbes et revitalise les tissus. Il est particulièrement efficace dans les cas de : Rhumatisme, Arthritisme, Sciatique, Lumbago, Dépressions, Plaies et Maladies de la Peau, Diabète, Albuminurie, etc., etc.

DEUX SEULS CENTRES DE TRAITEMENTS DANS L'OUEST NANTES, 18, Rue Lafayette. - Téléphone : 147-63 ANGERS, 86, Rue du Mail. - Téléphone : 26-11 CONTROLE MEDICAL RIGOUREUX

L'actionnariat au P. O.

HISTORIQUE ET BUT

Tous ceux qui ont eu le grand bonheur d'entendre, le 26 mars, le magnifique exposé de la doctrine syndicale chrétienne, fait par notre Président Zirnheld, ont encore dans l'oreille l'écho de sa belle définition de la méthode de collaboration qui est à la base de l'action de la C. F. T. C., collaboration qui, du reste, peut revêtir les formes les plus diverses, tout en restant toujours animée du même esprit de justice et de Paix sociale.

L'une de ces formes, la plus efficacement applicable à notre époque où règne sur le monde des affaires le régime de la société anonyme, régime dans lequel le patronat, sous la forme d'un Conseil d'Administration issu d'une assemblée d'actionnaires, n'a de rapports avec son personnel que par l'entremise d'un directeur, séparé lui-même de la masse par toute une hiérarchie intermédiaire, est certainement l'actionnariat syndical, qui permet à cette masse, en groupant ses économies, d'acquiescer assez d'actions de l'entreprise pour avoir le droit de se faire représenter dans les assemblées d'actionnaires, et même dans les Conseils d'Administration.

C'est de ce principe qu'est né en 1919 l'actionnariat syndical du P. O., dû à l'action d'un modeste militant, Schafert, aidé des conseils d'un jeune avocat à la Cour de Paris, animé lui aussi du sens social le plus profond, M. Baldy.

Notre actionnariat eut, comme toutes les choses durables, des débuts

A LA CHAMBRE DES DEPUTES

Un Syndicaliste chrétien Henri Meck défend les Travailleurs (Suite)

Après d'autres intéressantes remarques sur les chômeuses et les travailleurs saisonniers, Meck parla de la pénible situation des chômeurs partiels, citant comme exemple celui des mines de houille de la Moselle et montrant combien il était paradoxal de constater que, tandis que le chômage complet atteint présentement 40 % de l'effectif de 1929 et que le chômage partiel sévit dans des proportions considérables, la production journalière de l'ouvrier s'est accrue, par le moyen d'une rationalisation excessive, de 70 %.

LES ASSURANCES SOCIALES

Très applaudi, Meck félicita le gouvernement de son attitude en face de la tentative de sabotage des Assurances sociales :

« Les organisations syndicales chrétiennes ont, à maintes reprises, affirmé leur fidélité au principe de la loi et leur volonté de collaborer à son application. « Nous ne repousserons pas les réformes raisonnables, mais les travailleurs chrétiens s'opposent résolument à toute réforme à rebours qui, sous prétexte de simplifier la loi, atteindrait l'un de ses principes fondamentaux. »

LA REPRESENTATION DES SYNDICATS CHRETIENS

Enfin, Meck rappela l'activité que les syndicats chrétiens déploient en faveur du progrès social et leur importance sans cesse grandissante :

« Partout les syndicats chrétiens, notamment dans les milieux ouvriers, marquent des progrès ; je demande qu'on leur donne la place qui leur revient dans les organismes officiels constitués pour traiter des questions d'ordre social ou économique. « Nous ne demandons que ce qui est strictement conforme à l'égalité et à la justice. Nous voulons qu'on reconnaisse les syndicats chrétiens et qu'on leur assure la représentation à laquelle leur donne droit l'importance de leurs effectifs. »

Dans une éloquentة péroraison, le député du Bas-Rhin exprima le souhait que la France donne au monde l'exemple du progrès social à l'intérieur, comme elle donne l'exemple de la paix vigilante à l'extérieur.

modestes. Mais tout de même, dès 1921, il pouvait se faire représenter à l'assemblée des actionnaires. Ce fut un événement, non seulement dans l'histoire du syndicalisme, mais dans celle de l'assemblée. Jusque là, la coutume était d'adopter sans débats les rapports présentés par le Conseil ; aussi, le Président, à l'époque M. Vergier, fut-il quelque peu suffoqué, après le rituel « Quelqu'un demande-t-il la parole ? » de voir une main se lever. Cette main était celle d'un modeste employé des ateliers de Tours, Oudin, président du Syndicat Professionnel des Agents de la Compagnie.

« Mais monsieur, dit le Président, il n'est pas dans les habitudes de l'assemblée de discuter les rapports présentés. »

« Ça le deviendra M. le Président, dit Oudin. Sur ce, le Président se fâcha, traite Oudin de « bolchevik, plus dangereux que les cégétistes », apostrophe dont notre ami porte toujours les poils, car malgré sa haute valeur professionnelle et les fonctions qu'il a occupées à différentes reprises, il est toujours resté dans son modeste emploi du début. Mais malgré tout, le Président est bien forcé de s'incliner, et il lui lance d'un ton revêche :

« Dites donc ce que vous voudrez. L'année suivante, Oudin y revenait, mais cette fois avec trois camarades, et depuis, jusqu'en 1930, l'actionnariat s'est développé petit à petit. Mais depuis 1930, il a fait des pas de géant. Qu'on en juge : 1930, 21 délégués représentant 840 actions ; 1931, 40 délégués, 1.600 actions ; 1932, 57 délégués, 2.300 actions ; 1933, 67 délégués, 2.680 actions. Dans le seul intervalle de temps écoulé entre le dépôt des actions et l'assemblée, il est arrivé à 2.730, ce qui lui donne la seconde place parmi les actionnaires du P. O., et lui donne le droit de revendiquer un poste d'Administrateur, revendication qui rencontre du reste une vive opposition, car si, comme le disait Zirnheld, il faut être deux pour collaborer, M. Richemond, Président actuel du Conseil d'Administration, fait tout son possible pour ne pas être ce deuxième et ergote sur le droit qu'a un syndicat d'ouvriers de gérer une société. Cette thèse est d'ailleurs vigoureusement combattue par un Conseil juridique dans lequel nous trouvons notre ami, Gaston Tessier, et de hautes sommités du monde juridique, MM. de Las-Caze, Souriac, Piot, Demaisre, etc., et quoi qu'il en revienne à certains de voir comme administrateur un représentant du personnel, il faudra bien qu'on y arrive.

L'action de nos délégués ne s'exerce pas, du reste, uniquement dans le sens des intérêts du personnel ; les usagers n'y sont pas non plus oubliés, et l'année dernière notamment, notre camarade Payraudeau, trésorier du Groupe de Nantes, qui avait pu juger dans son service des ennuis causés aux voyageurs par une réglementation rigide, qui leur interdisait de s'arrêter en cours de route, sans en avoir demandé l'autorisation avant le départ, ennui porté à leur paroxysme lors de la catastrophe du « Saint-Philbert », demandait, dans une intervention très remarquée, l'assouplissement de cette réglementation, faisant valoir que les Compagnies de chemins de fer sont des entreprises commerciales qui doivent avant tout favoriser le client qu'est le voyageur. Et cette intervention vint d'être suivie d'effet, puisqu'un règlement soumis actuellement à l'homologation, permet aux voyageurs de s'arrêter en cours de route à volonté, sous réserve d'une formalité très simple.

Mais, ce résultat, comment l'avons-nous obtenu ? « Les cheminots sont donc bien riches », diront quelques-uns Non, certes, mais ils ont confiance en leur militants et n'ont pas hésité à leur confier leurs modestes économies. Certains, plus favorisés, y ont mis des sommes relativement fortes, les autres y mettent les 20, 50 ou 100 francs qu'ils peuvent économiser. Ces sommes placées à 4 %, sont inscrites sur un livret, comme à la Caisse d'Épargne ; on peut les retirer à volonté, en cas de besoin, et, comme les petits ruisseaux font les fleuves, cela finit par faire un flot total qui donne à notre syndicat une force et une influence considérable pour la défense de nos droits.

Après deux autres interventions, un actionnaire parlant dans le même sens que nous, M. Schmidt, à la parole. Très spirituellement, il développe les critiques dont j'ai parlé plus haut. Malheureusement, il se tient trop dans la généralité, sans apporter suffisamment de faits précis, de sorte que le Président, qui suit merveilleusement étudier les questions gênantes, ne lui répond rien de plus précis.

Enfin, Gaston Tessier se lève, et c'est la partie la plus intéressante de la réunion. Très eloquemment, notre ami met en valeur notre confiance dans la Compagnie, à laquelle nous prêtons des sommes qui grossissent de jour en jour. Il reproche à M. Richemond de n'avoir répondu à nos demandes que par des notes anonymes et sans en-têtes du P. O., ce qui leur enlève toute valeur. Il fait ensuite état de l'autorité de nos conseils, et enfin déclare que rien, ni légalement ni moralement, ne peut

mettre obstacle à ce que notre désir d'obtenir un poste d'administrateur soit réalisé. Le Président, dans sa réponse, fait encore le possible pour éluder la difficulté. Mais enfin, après une longue discussion avec Tessier et Oudin, il finit par adopter le principe d'une consultation juridique mixte que nous envisageons sans crainte, certains d'avance de notre droit. Après quoi, la séance est levée sur une impression favorable. Nous sentons l'assemblée plus sympathique ; notre nombre l'impressionne visiblement. Notre rêve prend corps. Avec de la confiance et de la volonté il sera, dans un avenir prochain, une réalité qui constituera une des grandes victoires sociales et pacifiques du Syndicalisme Chrétien.

P. HERFRAY.

L'ASSEMBLEE DU 31 MARS

Cette année, donc, le Groupe de Nantes n'avait délégué avec le camarade Moret, pour le représenter à l'assemblée des actionnaires. Étaient également délégués pour la région, les camarades Lucquiau, de Pontivy ; Burban, d'Auray ; Douaud, de St-Nazaire, et Batais, d'Angers. La journée débuta par une réunion d'études au siège de la C. F. T. C., 5, rue Cadet.

La situation actuelle de l'actionnariat fut exposée par Servant, son trésorier. Puis Oudin tira des mesures les plus efficaces à prendre pour arriver à conquérir le poste d'administrateur, si on ne veut pas nous le donner de bonne grâce, et il donna lecture de la déclaration qui sera faite par le syndicat à l'assemblée et dont la lecture doit être confiée au doyen des délégués. Un échange de vues assez animé, suivit, au cours duquel des précisions furent apportées concernant les interventions à faire l'après-midi.

Après un déjeuner en commun empreint de la plus franche camaraderie, la délégation se rend à l'assemblée, rue de Londres.

A 3 heures, M. Richemond ouvre la séance par des souhaits de bienvenue et donne la parole aux rapporteurs, pour l'approbation de diverses conventions avec l'Etat, une autorisation d'emprunt, et la liquidation des comptes de 1931.

Puis lecture est donnée des résultats de l'année 1932, rapports bourrés de chiffres dont l'audition est plutôt fastidieuse. Cela peut se résumer en un long plaidoyer « pro domo » dans lequel on met en valeur toutes les améliorations réalisées dans l'année, améliorations qui se sont traduites surtout par une diminution du petit personnel (environ 7.000 dans l'espace de 5 ans) et par contre une notable augmentation du nombre des ingénieurs, inspecteurs et contremaîtres de toute sorte.

Ce plaidoyer est suivi de gémissements : le déficit augmente. Là encore, paraît-il, il y a la faute du personnel. Pensez-vous, les salaires qui comptaient en 1913 pour 52 % des dépenses totales, comptent aujourd'hui pour 67 %. Mais on oublie deux choses, d'abord de dire que les salaires de 1913 étaient des salaires de famine (3 fr. 50 par jour pour un manoeuvre ou un homme d'équipe), que les commissions Tissier et Hébrard de Villeneuve avaient reconnues comme manifestement insuffisantes. Ensuite, on ne dit pas à quel pourcentage se monte dans ce chiffre le traitement et les primes de toutes sortes dont bénéficie le haut personnel.

Puis le Président donne la parole aux actionnaires ayant des explications à demander. Alors, notre doyen se lève et lit sa déclaration, dont les termes sont très mesurés, mais fermes et énergiques. Tout d'abord, elle définit notre désir et notre volonté de collaboration dans une confiance mutuelle du capital et du travail ; puis elle éleve une protestation contre les réductions par réformes opérées dans le petit personnel. Elle demande à ce sujet des garanties sérieuses, et surtout qu'on tienne compte des charges de famille. Ensuite, établissant que les chemins de fer n'ont pas pu contribuer à la désertion des campagnes par les jeunes filles, elle demande qu'on aide à leur retour en leur donnant une retraite proportionnelle immédiate au lieu d'une problématique retraite différée à 55 ans. Cette déclaration, écoutée dans un grand silence, fait une profonde impression sur l'assistance.

Après deux autres interventions, un actionnaire parlant dans le même sens que nous, M. Schmidt, à la parole. Très spirituellement, il développe les critiques dont j'ai parlé plus haut. Malheureusement, il se tient trop dans la généralité, sans apporter suffisamment de faits précis, de sorte que le Président, qui suit merveilleusement étudier les questions gênantes, ne lui répond rien de plus précis.

Enfin, Gaston Tessier se lève, et c'est la partie la plus intéressante de la réunion. Très eloquemment, notre ami met en valeur notre confiance dans la Compagnie, à laquelle nous prêtons des sommes qui grossissent de jour en jour. Il reproche à M. Richemond de n'avoir répondu à nos demandes que par des notes anonymes et sans en-têtes du P. O., ce qui leur enlève toute valeur. Il fait ensuite état de l'autorité de nos conseils, et enfin déclare que rien, ni légalement ni moralement, ne peut

mettre obstacle à ce que notre désir d'obtenir un poste d'administrateur soit réalisé. Le Président, dans sa réponse, fait encore le possible pour éluder la difficulté. Mais enfin, après une longue discussion avec Tessier et Oudin, il finit par adopter le principe d'une consultation juridique mixte que nous envisageons sans crainte, certains d'avance de notre droit. Après quoi, la séance est levée sur une impression favorable. Nous sentons l'assemblée plus sympathique ; notre nombre l'impressionne visiblement. Notre rêve prend corps. Avec de la confiance et de la volonté il sera, dans un avenir prochain, une réalité qui constituera une des grandes victoires sociales et pacifiques du Syndicalisme Chrétien.

P. HERFRAY.

mettre obstacle à ce que notre désir d'obtenir un poste d'administrateur soit réalisé.

Le Président, dans sa réponse, fait encore le possible pour éluder la difficulté. Mais enfin, après une longue discussion avec Tessier et Oudin, il finit par adopter le principe d'une consultation juridique mixte que nous envisageons sans crainte, certains d'avance de notre droit.

Après quoi, la séance est levée sur une impression favorable. Nous sentons l'assemblée plus sympathique ; notre nombre l'impressionne visiblement. Notre rêve prend corps. Avec de la confiance et de la volonté il sera, dans un avenir prochain, une réalité qui constituera une des grandes victoires sociales et pacifiques du Syndicalisme Chrétien.

P. HERFRAY.

La grande escroquerie

Sous ce titre, les journaux de réaction sociale reproduisent une note de la Production Française accusant la loi des Assurances Sociales d'être une entreprise de vol. Et voici par quels chiffres ils prétendent le prouver.

Le produit des cotisations, employeurs et assurés, a été depuis le début de la loi jusqu'au 31 décembre 1932, de 8 milliards 145 millions.

Or, assure-t-on, il a été payé aux assurés, dans le même laps de temps, 400 millions. Ils ont été volés de la différence, tout simplement, soit de 7 milliards 745 millions. Excusez du peu.

Peut-il exister des individus s'imaginant que pareilles sottises trouvent en France une minute de créance ? Mais si on le croyait, les pavés se soulèveraient tout seuls.

Voyons un peu la vérité.

Il a été versé par la production 8 milliards 145.267.664 fr. 50 de cotisations en 30 mois. Sur ces versements, il a été attribué :

- aux classes de répartition, 3 milliards 386 millions ; aux caisses de capitalisation, 2 milliards 563 millions ; à la caisse de garantie, 1 milliard 715 millions.

Sur les 3 milliards 386 millions versés aux caisses de répartition, celles-ci ont distribué, pendant les 18 premiers mois (1930-1931), 783 millions d'indemnités (maladie, 625 millions ; maternité, 150 ; décès, 8). Au 31 juillet, ces indemnités s'élevaient à environ 1.524 millions. A ce rythme il est permis d'évaluer le chiffre atteint au 31 décembre 1932 à 2 milliards 200 millions environ.

Ce chiffre est recoupé par la situation actuelle des caisses primaires (départementales et libres) qui est officiellement connue et s'établit ainsi :

- en fonds placés, 456 millions 424.000 francs ; en disponibilités, 768 millions 464.000 francs.

soit 1.225 millions en chiffre rond, qui leur restent des 3 milliards 386 millions qu'elles ont reçus.

Ce sont ces assurés qui ont bénéficié du reste, soit de plus de deux milliards sous forme d'indemnité de maladie, maternité, décès. Nous sommes loin de 400 millions.

Quant aux fonds versés aux caisses de capitalisation, ils ne peuvent actuellement être distribués, c'est bien évidemment, puisqu'ils sont versés, comme l'indique le mot, pour être capitalisés en vue des retraites. Le service des pensions de vieillesse débute le 1^{er} juillet 1935.

Enfin, les majorations payées par la Caisse de garantie en faveur des assurés agricoles sont de 118 millions, pour les assurés obligatoires et de 5 millions pour les facultatifs.

Mais non ! On nous raconte que tout cet argent s'est volatilisé ! Tout est bon contre l'Assurance Sociale, cette peste, cette galeuse !... Et ce sont ces gens, véritablement malades de la peste, qui accusent les autres de mensonge. Ils parlent de « loi folle ». Ce sont eux qui sont à enfermer.

J. ZAMANSKI (1).

(1) N.D.L.R. — M. J. Zamanski est Président de la Confédération Française des Professions (C.F.P.), autrefois Confédération des Patrons chrétiens.

Conseil National de la Fédération du Livre

La Fédération Professionnelle du Livre-Papier (C. F. T. C.), a tenu à Paris son Conseil National, le samedi 8 avril, sous la présidence de Maurice Dufour, président fédéral.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion fédérale, le secrétaire général, Paul Laverdant, a présenté un rapport succinct et très clair, sur la situation dans les industries du livre et du papier, et sur l'activité fédérale depuis le Congrès d'octobre 1932. Il termina par la présentation d'un ordre du jour qui fut adressé ensuite aux pouvoirs publics et à la presse.

Maurice Dufour présenta ensuite le nouveau règlement de la caisse fédérale de chômage, établi d'après les statuts de la dite caisse, tels qu'ils ont été acceptés par les services compétents du Ministère du Travail. Enfin le Conseil National prit connaissance des résultats du concours de « Professionnel du Livre » et désigna le jury, qui sera chargé de départager les concurrents.

VOEUX

Considérant que les travailleurs des professions du Livre-Papier sont durement touchés par la crise économique (environ 50 % de chômeurs totaux ou partiels) ;

Le Conseil National de la Fédération des Pouvoirs Publiques, d'urgence, l'effort nécessaire,

1° pour aboutir à une répartition équitable du travail entre tous les membres de la profession ;

2° pour que soit rétabli l'équilibre entre la production et la consommation.

Par ailleurs, constatant qu'à la faveur de la crise économique les adversaires de toutes lois sociales redoublent d'efforts dans leur lutte contre les progrès réalisés ;

Le Conseil National fait confiance à ceux qui sont chargés d'appliquer ces lois, pour qu'ils ne cèdent devant aucune pression en ce sens, d'où qu'elle vienne.

Le Conseil National demande que, pour tous changements importants qui pourraient être proposés au texte des règlements d'administration publique pour l'application des lois sociales, rien ne soit fait sans consultation des organisations patronales et ouvrières intéressées, sans distinction de tendances.

Ne dites jamais...

« Nous sommes minorité » !... Et alors ?... Souvenez-vous du mot de Jésus : « Quand vous serez deux ou trois réunis en mon nom, je serai au milieu de vous ». Vous voyez qu'il n'a pas parlé de majorité. Si vous êtes deux ou trois, souvenez-vous du divin Maître ; ne vous comptez pas, mais hardiment, commencez.

On n'imagine pas tout ce que peut pour le bien ou pour le mal la plus petite poignée d'hommes, à la condition qu'ils aient l'union, la persévérance, le courage. En une vingtaine d'années, dans une région que je connais bien, j'ai vu un canton absolument bon devenir mauvais par la seule influence de trois hommes. A l'inverse, dans la même région, j'ai vu un autre canton presque subitement retourné de mal en bien par l'action, non pas de trois hommes, non pas de deux hommes, mais d'un seul, qui malheureusement est mort trop tôt, mais qui savait vouloir et qui, surtout, savait oser.

Ne dites jamais : « Il n'y a rien à faire ». Cela, c'est le langage des égoïstes ou tout au moins des faibles ; c'est le langage de ceux qui ne trouvent jamais l'heure propice, et qui, quand bien même le fruit tomberait de l'arbre, trouveraient encore qu'il n'est pas mûr.

Ne dites jamais : « Nous ne sommes vaincus ». D'abord qu'en savez-vous ? Les chances de la fortune sont aussi nombreuses qu'imprévisibles. Pratiquez la belle vertu d'espérance ; qu'elle soit pour vous le viatique généreux qui soutient pendant tout le cours d'une longue vie. Que cette espérance soit la force de la jeunesse comme elle est le baume des vieillards.

Pierre DE LA GORCE.

Photographies du Congrès

Tout le monde a pu admirer, reproduites dans notre numéro d'avril, la belle photo de notre X^e Congrès Régional.

Déjà près de 100 exemplaires ont fait l'objet d'un premier tirage. D'autres demandes nous étant parvenues, un second tirage en sera fait dans quelques jours. Nul doute que nombre de nos adhérents, et en particulier ceux et celles qui y figurent, tiendront à conserver ce souvenir d'une manifestation si bien réussie.

Nous pouvons recevoir encore des commandes jusqu'au 20 mai. Nous rappelons les prix : feuille simple : 5 fr. — carton : 8 fr. — cartoline : 10 francs.

Eve BAUDOUIN.

(La Voix des Familles, janvier 1932.)

« Je m'ennuie chez moi »

Procurez des avantages aux mères de famille qui vivent dans leur ménage ne suffit pas à assurer la présence — et la présence bienfaisante — de ces mères au foyer.

La belle affaire d'attribuer des allocations plus élevées aux familles dont la mère restera la gardienne, si cette décision se heurte à la réponse devenue fréquente : « Je m'ennuie chez moi et n'y veux pas rester ».

À quoi bon prévoir — comme la Société Leclercq-Dupire, riche en initiatives familiales — un dégrèvement de loyer allant jusqu'à 50 % pour 4 enfants, ceci lorsque la mère demeure à la maison ; à quoi bon utiliser aussi intelligemment la loi Loucheur si la femme, par son incapacité, transformée en taudis la gentille habitante à bon marché.

Tant pour se plaire à son foyer que pour y faire régner la prospérité, la femme doit être bonne ménagère ; faute de quoi toutes mesures pour l'y maintenir utilement seront vaines.

Le bon logis et le taudis. Voisins parfois dans deux maisons jumelles, deux types de logis se font pendant. Deux types de familles y vivent pimpantes ou délabrées comme les cloisons même et les mobiliers.

Ici, c'est le domaine de l'ordre ; chaque chose est à sa place, à ce point que l'intérieur des pièces semble un peu vide. Entre les murs clairs où les enfants bien dressés ne songent point à crayonner leurs noms, la famille vit en harmonie : les petits jouent, avant dans leurs grands sarrots étroitement boutonnés ; le père, quand il rentre du travail, frotte au paillason ses lourdes semelles et savonne, au lavabo pendu près de la porte, ses mains sales ; la mère obéit de tous parce qu'on reconnaît son mérite, cuisine ou astique, les manches retroussées.

Là, au contraire, un ignoble fouillis est maître de la place. Il faut, pour servir le repas grillonné, débarrasser la table du linge douteux et des chaussettes trouées qui s'amoncellent. Hirsutes, les enfants grognent, souffrant toujours de quelque misère physique ; le père se fâche et, pour oublier son ennui, se met à boire ; la mère s'évertue à tort et à travers, le visage taché sous ses cheveux pendants, et n'accomplit pas cependant le quart de la besogne réalisée dans le calme par sa voisine.

Ici, c'est le bon logis, où grandissent les braves petits gars. Là, c'est le taudis où déjà se corrompent de futurs voyous.

Une ménagère sérieuse et avertie a fait le premier. Une incapable, qui s'ennuie chez elle, a créé le second. L'éducation ménagère.

La jeune génération féminine nous promet malheureusement de nombreux taudis. Entrées trop tôt dans le vie de travail extérieur, les fillettes deviennent rapidement des employées ou des ouvrières : elles n'ont pu se former à être des femmes d'intérieur.

La France, qui n'a pas lieu d'en être fière, est un des rares Etats, à l'heure actuelle, où les enfants entrent à 13 ans dans la profession. Quelle expérience ménagère peut posséder à cet âge la petite fille qui, tout au plus, a fait entre ses heures de classe quelques commissions pour la maman, ou gardé un moment les petits frères ?

Les cours complémentaires institués par la loi Astier pour les apprentis, comprennent, il est vrai, une part importante de formation ménagère, outre l'enseignement technique générale qu'ils assurent. C'est là un utile mais encore insuffisant palliatif, qu'élargissent les cours pratiques adjoints à de nombreuses œuvres ou aux écoles libres.

Cet enseignement ménager, nous pouvons en maintes circonstances le stimuler, voire le provoquer ou y donner notre concours. La jolité besogne pour une habile maîtresse de maison que de professeur, une fois ses enfants établis, ce qu'elle a toute sa vie réalisée !

Apprendre aux jeunes filles à être droites et économes, à faire de bonne cuisine, à entretenir finement le linge et même à tailler et à confectionner les vêtements, c'est faciliter toute leur existence à la maison et leur en donner le goût. Mais le professeur peut faire davantage, car dans ses cours il a l'occasion d'émettre tout un monde d'idées saines et familiales.

Il semble que toute mère de famille heureuse devrait avoir soif de distribuer hors de chez elle l'idéal à la fois, et le savoir-faire qui ont fourni les éléments de son bonheur. Faute d'éducation, la réduction. Pour préparer les fillettes à la vie, nous avons le champ large. Mais pour les mères incapables, pour les femmes que le foyer repousse parce qu'elles-mêmes l'ont fait haïssable, pouvons-nous encore quelque chose ? Sans doute, en saisissant toute occasion de « réduire » celles qui furent élevées de travers.

Eve BAUDOUIN.

(La Voix des Familles, janvier 1932.)

OPTIQUE de PARIS G^e PHARMACIE de PARIS place Royale NANTES. Prix imbattable. Lunettes, Pince-Nez, Qualité-Précision, Exécution des Ordonnances. Réparations et Transformations.

Accidents du travail et chômage

RENTES VIAGERES AUX ACCIDENTES

Les diverses rentes viagères ou indemnités payées aux victimes d'accidents du travail sont basées légalement sur la rémunération effective allouée à l'ouvrier ou l'employé pendant les douze mois qui ont précédé l'accident.

En temps normal, cela ne souffre pas de difficultés spéciales, étant donné que le travail est assuré pour tous.

Mais la question change en une période de crise comme celle que nous traversons.

Actuellement, en effet, par suite du chômage partiel ou total d'un grand nombre d'entreprises, il est peu d'ouvriers blessés qui, dans les douze mois qui ont précédé l'accident ont pu travailler sans interruption et, par conséquent, toucher un salaire normal.

Ces victimes d'accidents seraient donc doublement lésées. Par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, par l'accident lui-même, et par suite de la diminution du salaire de base. Ils toucheraient tout leur vie une rente diminuée parce que l'accident leur est survenu en période de crise.

Rappelons à ce sujet que la loi de 1898 a prévu le cas. Son article 10, dernier paragraphe, est ainsi conçu : « Si l'ouvrier a chômé exceptionnellement et pour des causes indépendantes de sa volonté, il est fait état du salaire moyen qui eût correspondu à ces chômages ».

En période normale, ce texte ne souffre aucune difficulté d'interprétation. Mais actuellement certaines compagnies d'assurances s'efforcent d'en écarter l'application en prétendant que la crise de chômage, par son importance, par sa généralisation dans le monde entier a perdu le caractère exceptionnel prévu par la loi de 1898, et que par conséquent l'article 10 ne doit pas jouer en l'occurrence.

Heureusement pour les victimes d'accidents, la jurisprudence paraît résister à cette interprétation qui serait désastreuse.

Nous devons, à ce sujet, signaler un intéressant jugement du tribunal civil de Saint-Dié, rendu le 4 décembre 1932, à propos de la question qui nous intéresse.

Le tribunal estime que l'article 10 doit jouer, même en une période de crise généralisée, et il donne des arguments très forts qu'il nous paraît intéressant de reproduire.

« Attendu, dit le jugement, que les crises, qui ne sont autres que des sortes de maladies économiques provoquées par le déséquilibre existant entre la production et les besoins, sont absolument irrégulières, tantôt localisées à un seul pays, tantôt faisant le tour du monde ;

« Attendu que l'on comprend qu'un équilibre qui n'a pour régulateur que le jeu de l'offre et de la demande ne peut subsister indéfiniment sans heurt, d'autant plus que les nations, tendant de plus en plus à se spécialiser dans différentes branches de la production deviennent ainsi solidaires les unes des autres ; que si la crise actuelle, que aussi bien à un excès de production qu'à une restriction à la consommation, a pu être pressentie par des esprits réfléchis, il ne s'ensuit pas moins qu'elle conserve son caractère exceptionnel, qu'elle n'arrive pas à date fixe, car on ne peut logiquement admettre que si la crise était nettement prévisible, des patrons aient envisagé sciemment leur ruine, par la faillite de leur industrie ;

« Attendu que les crises, si elles entraînent nécessairement un arrêt dans les affaires, et par suite provoquent le chômage, ce dernier est indépendant de la volonté de l'ouvrier qui, moins avisé que son employeur ne pouvait pas prévoir ce que celui-ci n'a pas prévu ; que de plus ce chômage étant nécessairement, en raison de sa cause, passager, il a bien le caractère exceptionnel exigé pour l'application de l'article 10 de la loi du 9 avril 1898 ».

L'on ne peut qu'applaudir au raisonnement tenu par les juges de Saint-Dié. Il est parfaitement logique et juridique et, d'autre part, il entraîne une solution tout à fait équitable, et évite par là un erreur et une injustice sociales dont seraient victimes les plus faibles, les plus malchanceux, les plus déshérités.

FAITES TOUS VOS ACHATS A

LA CHATELAINNE

Tél. 123.28 NANTES R. C. 553

Tél. 123.28 SAINT-NAZAIRE R. C. 553

COMPAGNIE FRANCAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS A BA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE 10 FRANCS

LES MESSAGES DE NOTRE RÉGION

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES
Nous avons été heureux d'apprendre la naissance de :
Madeleine Reneau, 6^e enfant de notre camarade Francis Reneau, président du Syndicat du Bâtiment de Nantes ;
Luc Boré, premier enfant de Mme Boré (Germaine Revaud), du Syndicat du Textile de Cholet ;
Geneviève Allard, 2^e enfant de Mme Allard (Adrienne Humbert), du Syndicat des Employés de Cholet ;
Josette Allain, premier enfant de Mme Allain (Marguerite Gaucher), du même Syndicat ;
Roland Boudreau, 2^e enfant de notre camarade Louis Boudreau, du Syndicat du Textile du Longeron.

MARIAGES
Nous avons appris avec plaisir le mariage de :
Edmond Charron, vice-président du Syndicat des Employés de Poitiers, avec Mlle Renée Branchu, vice-présidente du Syndicat des Employés de la même ville ;
Armand Gauthier, du Syndicat des Employés de Nantes, avec Mlle Marcelle Brochard, du Syndicat des Employés de la même ville (19 avril) ;
Mlle Raymonde Lebeau, du Syndicat des Employés de St-Nazaire, avec M. Emilie Bonnet (18 avril) ;
Charles Méon, du Syndicat des Employés de Saumur, avec Mlle Renée Gantier ;
Emile Charretier, du Syndicat des Employés de St-Nazaire, avec Mlle Suzanne Blaise ;
Mlle Madeleine Pineau, du Syndicat des Employés de Poitiers, avec M. Serge Dauge, de Ligugé ;
Mlle Marie Landreau, du Syndicat du Textile de Cholet, avec M. Cousseau ;
Mlle Marie Blain, du même Syndicat, avec M. Bidet ;
Mlle Marcelle Marquer, du Syndicat des Employés de Nantes, avec M. Maurice Delanoe (29 avril) ;
Abel Biret, du Syndicat des Employés de Nantes, avec Mlle Angèle Blais ;
Mlle Jeanne Ricordel, du même Syndicat, ex-présidente des « Hermines », avec M. Jean Lefloch (26 avril).

Nos meilleurs souhaits de bonheur pour les nouveaux époux.

Commissions mixtes

Prenant prétexte d'un récent conflit qui a éclaté dans l'industrie automobile, M. Paul Chanson, patron du Nord, préconise l'institution de Commissions d'arbitrage mixtes pour régler les différends qui opposent le Travail au Capital. Il le fait en ces termes qui sont excellents :
Le lock-out chez Citroën (30 mars) que je me garde bien d'apprecier quant au fond — me parait appeler quelques réflexions. Il s'agit d'une baisse de salaires, baisse que M. Citroën — c'est tout à son honneur — s'est efforcé de justifier par des conférences à son personnel.

L'intention est excellente ; cependant par la force des choses, cette méthode unilatérale apparaît toujours suspecte aux yeux des ouvriers. Plaidier sa cause est légitime ; ce qui l'est moins, c'est d'être à la fois juge et partie.

Admettons — je n'en crois rien — que la baisse des salaires profite en définitive aux salariés eux-mêmes. Le moyen d'en persuader ceux qui n'ont jamais vu au chapitre ? Le débat loyal, honnête, rationnel, entre Capital et Travail, il doit s'inscrire au sein d'une « institution » adéquate, en l'occurrence la Commission Mixte où patrons et ouvriers discutent, osent et finissent par conclure, mais contradictoirement.

Patrons et ouvriers, dis-je et c'est à dessein que j'évoque au pluriel. Car, au régime de la Commission Mixte, nous ne verrions pas s'affronter d'un côté M. Citroën, et de l'autre, ses propres ouvriers.

Nous verrions — et c'est tout différent — s'aboucher les délégués syndicaux des fabricants d'automobiles et les délégués syndicaux de leur personnel.

Ce serait bien pis, m'objectera-t-on, puisque le conflit aujourd'hui localisé, s'élargirait alors à la mesure de la profession tout entière.

L'élargir, c'est l'élargir ; que deux nations soient en conflit, le tête-à-tête sera beaucoup plus dangereux que l'intervention communautaire d'une Société des Nations digne du nom.

Chez les Municipaux

FORMATION D'UN SYNDICAT

Le 18 mars 1933, les membres de la section syndicale du Personnel municipal se sont réunis, en vue de la formation de leur syndicat.
La réunion fut présidée par A. Belleuvre, secrétaire général de l'U. R., qui rappela aux membres présents la nécessité encore plus grande à notre époque pour tous les travailleurs de se syndiquer.
Nous ne méconnaissons pas l'activité du Syndicat existant, il a obtenu des avantages certains.
Mais ce syndicat est affilié à la C. G. T., à laquelle il apporte ses voix et son argent.

Or, la C.G.T. (des délégués n'y feront rien), est à la remorque d'un parti politique, le parti socialiste (S. F. I. O.).
Nos convictions religieuses y sont bien souvent malmenées et combattues par les œuvres plus ou moins socialistes qu'elle soutient.

Sincèrement, comme Catholiques, nous ne pouvons donner notre adhésion à un syndicat affilié à la C.G.T.
Etant des syndicalistes convaincus, nous avons donc décidé de former nous aussi un syndicat.
Nous n'avons aucun désir — malgré qu'on nous l'ait assez reproché — de briser l'unité ouvrière, mais au contraire nous voulons renforcer l'organisation ouvrière qui, sans nous, verrait s'échapper un certain nombre de précieux éléments.

Nul syndicat ne peut prétendre au monopole de la défense des intérêts des travailleurs, et nous espérons bien — quelle que soit l'attitude tenue à notre égard, — apporter une part active à la défense de ces intérêts.

Après ce clair exposé eut lieu la lecture et l'approbation des statuts, l'élection du Conseil Syndical et la formation du Bureau.

Belleuvre dit ensuite sa joie de voir les Municipaux formés en syndicat et il déclara constitué le Syndicat Professionnel du Personnel Municipal de la Ville de Nantes.

Il remercia les principaux artisans de ce nouveau fleuron offert à notre U. R. et fit des vœux pour qu'au sein du nouveau Syndicat nous travaillions d'une manière efficace à l'établissement de la paix sociale.

Le Président du nouveau syndicat adressa à son tour des remerciements à Belleuvre pour son aide précieuse, ainsi qu'aux membres présents qui ont permis par leur collaboration de faire du bon travail.

Le 7 avril nous avons été reçus par M. le Secrétaire général de la Ville, qui nous a accueillis avec son amabilité habituelle, et nous a assurés qu'il aurait pour notre Syndicat la même considération qu'il a montrée jusqu'ici aux autres organisations.
Le 1^{er} Mai nous avons reçu confirmation du dépôt en Mairie de nos Statuts.

Le Conseil d'Administration.

ACHATS EN COMMUN

Nous prions les personnes qui ont commandé du charbon par l'intermédiaire du Syndicat au cours de ce dernier exercice de bien vouloir passer à nos bureaux ; une intéressante communication leur sera faite.

SYNDICAT DES MENUISIERS ET DE L'AMEUBLEMENT

FETE DU CINQUAENAIRE

Le Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement a fêté le dimanche 23 avril son Cinquenaire. Fondé en 1882, sous l'impulsion du Sénateur Charles Le Cour Grandmaison, disciple d'Albert de Mun, son premier soin fut de fonder ces cours professionnels de dessin, qui, depuis, ont formé toute une élite de professionnels, tant patrons qu'ouvriers.

Mixte au début, c'est-à-dire, comprenant patrons et ouvriers, il dut se diviser en deux syndicats en 1921. L'Ecole n'en continua pas moins de fonctionner aussi prospère, au siège du Syndicat ouvrier, 10, rue de Bel-Air. Et les relations entre syndicat patronal et syndicat ouvrier demeurèrent excellentes, fréquemment sanctionnées par des accords concernant la profession.

Il y eut foule, à l'église St-Similien, à la messe de neuf heures, où M. le Curé avait accepté de prononcer lui-même une allocution tout à fait de circonstance.
A 10 heures, ouvriers et patrons se retrouvèrent salle St-Michel pour un vin d'honneur tout familial, au cours duquel Claude Bachelier, propagandiste ouvrier ; M. Thomaré, président d'honneur du Syndicat ouvrier ; M. Merlant, député ; M. Le-

SYNDICAT PROFESSIONNEL FEMININ

NOTRE PROMENADE

Elle est toujours fixée au 11 juin, dans les jours les plus longs de l'année. Nous comptons sur le beau temps, et nous sommes sûres de la gaieté et de la bonne humeur de toutes.

Le majorité s'étant déclarée pour le parcours Nantes-Josselin, par Rochefort-en-Terre, c'est cet itinéraire que nous adoptons pour cette année. Les « partisans » de Sabies auront satisfaction l'année prochaine, et nous sommes convaincus qu'elles ne voudront pas manquer, en attendant, de venir avec nous prier aux pieds de Notre-Dame-du-Roncier, et visiter le château magnifique des Ducs de Rohan, qui sera ouvert, et faire connaissance avec la vieille ville de Plœrmel.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant à la Permanence.

BIBLIOTHEQUE

Le Bureau de la Bibliothèque serait reconnaissant aux abonnés possédant des livres depuis plus d'un mois, de bien vouloir les rapporter aux heures de permanences ci-dessous :
Mercredi : 19 heures à 20 heures.
Samedi : 17 h. 30 à 18 h. 30.
Dimanche : 10 heures à 11 heures.
Le Bureau tient aussi à vous faire savoir que vous trouverez dans le *Messageur* prochain, la liste des nouveaux livres qui seront mis en service à partir du 1^{er} juin.

NOUVEAU BUREAU

La reconstitution du Bureau de la Bibliothèque a été effectuée le 30 avril, de la façon suivante :
Président d'honneur : Faudray.
Président : A. Roujou.
Vice-présidente : Mlle Périgois.
Vice-président : Certain.
Secrétaire : Séguin.
Trésorière : Mlle Hourdeau.
Autres membres du bureau : Miles Gallais, Clergeau, Goëthal ; MM. Fromy, Nassivet, Chambon.

SAINT-PAUL-REZE

SECTION INTERSYNDICALE

UNE REUNION A REZE

Le 1^{er} avril 1933, la section de St-Paul organisait à Rezé une réunion de ses nouveaux syndiqués.
Moy, président de l'Inter, ouvrit la séance et donna la parole à Pouclet, secrétaire du groupe de Rezé, qui avait été délégué par notre section au X^e Congrès régional. Dans un rapport très documenté, Pouclet nous donna un aperçu de tous les rapports,

SAINT-NAZAIRE

Liste des Maisons accordant l'escompte

Nous publions ci-dessous la nouvelle liste des maisons accordant l'escompte sur présentation de la carte syndicale, préalablement mise à jour. Nous demandons à tous nos syndiqués de conserver cette liste et de s'en servir le cas échéant. Ils récupéreront ainsi et parfois bien au delà, le montant de leurs cotisations.
Keruel, rue Villès-Martin, 5 %.
Leroux, Tissus, rue du Palais, 5 %.
Lamouroux, Vêtements, rue de Nantes, 3 %.
Cadayé, Chapellerie, rue du Palais, 5 %.
Pouget, Chapellerie, rue de Nantes, 5 %.
Genelier, Tissus, rue de Nantes, 5 %.
Petit Etienne, place Marceau, 5 %.
A la Brodeuse, rue Villès-Martin (sauf sur le fil et coton), 5 %.
Traverse, Chaussures, rue de Paris, 10 %.
Bellanger, Chaussures, rue du Palais, 5 %.
Gauvry, Chaussures, 41, rue Alcide-Benoist, 5 %.
Vergne, Parapluies, rue du Palais, 5 %.
Legros, Meubles-Tapis, rue Villès-Martin, 5 % (Voir publicité 4^e page).
Jehan, articles ménage, rue du Bois-Savary, 5 %.
Landas, Quincaillerie, rue du Palais 5 %.
Yver, Articles eau, ménage, rue Villès-Martin, 5 %.
A la Fourmi, 5, rue Amiral-Courbet, 5 %.
Librairie Saint-Joseph, place Marceau, 5 % (Voir publicité).
Amaud, Librairie, 5 %.
Imprimerie Courrier de St-Nazaire, rue du Palais, 5 % (Voir publicité).
Imprimerie Moderne, rue du Palais, 5 %.
Robin, Horloger, rue du Palais, 5 % (Voir publicité).
Mahé-Bertroux, Articles fumeur, lunettes, etc., 5 %.
Laurent, Droguiste, place du Bassin, 5 %.
Hoffmann, peintre, rue de la Paix, 5 %.
Bernard, Vins, rue des Halles, 5 %.
You, cycles, rue de Trignac, 5 %.
Juin, Voitures d'enfants, spécialités enfantes, 5 %.

INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL

CONGRES

Nos amis ont pu lire dans le dernier numéro du « Messageur » le compte-rendu du Congrès de notre Union Régionale. Nos délégués, au nombre de huit, gardèrent un inoubliable souvenir de cette belle journée sociale du 26 mars. Vraiment ce fut pour eux un réconfort de se sentir nombreux, et serrés les uns contre les autres par des liens d'amitié plus forts que jamais.

Il y eut de beaux discours, entre autres celui de J. Zirnehid, l'après-midi, à la salle St-Stanislas.
De belles paroles certes, mais que tous doivent mettre en pratique pour faire rayonner autour de soi l'idéal du syndicalisme chrétien. Aussi, mes chers camarades, devons-nous travailler encore ; nous avons tant à faire, et nous avons besoin de toutes les bonnes volontés.

Quand paraîtront ces lignes, l'un des nôtres se préparera à partir vers la capitale, pour représenter notre groupement au Congrès fédéral. Cette année nous le voulons encore plus grandiose. Quatre Fédérations se réuniront ensemble pour étudier les graves problèmes des temps présents, du 30 mai au 3 juin. Nos camarades de l'Air, de la Guerre, de la Marine et des Pensions sauront apporter un peu plus de lumière à certaines questions importantes. D'ailleurs le programme du Congrès a paru dans le dernier numéro de « L'Interfédéral ». Nous avons pu constater que les journées seraient bien remplies et que le travail ne manquerait pas.

Avant de s'y rendre, notre délégué demande à tous nos syndiqués de bien vouloir lui faire part sans tarder de leurs suggestions, sans attendre la convocation à la réunion des adhérents de notre organisation qui sera organisée une semaine avant le Congrès.

E. NICOLAS.

LA J. O. C. A LA MONTAGNE

Le 9 avril eut lieu dans notre petite localité l'affiliation de la Section Montagnarde à la J. O. C. Nous ne voudrions pas passer sous silence cette fête de jeunes.

Le matin, après la messe, nous eûmes le plaisir d'entendre de fort intéressants rapports, œuvre de nos jeunes montagnards Bruneau et Bénétou, et du secrétaire fédéral Boudiguel.

A midi, dans notre « Maison Syndicale », après un banquet qui leur fit honneur aux organisateurs, plusieurs jeunes se découvrirent un avenir. Le Président du Syndicat, inventé, ne put manquer de s'en réjouir vivement, et de le dire bien haut.

Les syndiqués chrétiens sont heureux de s'associer à la joie de leurs jeunes amis, qui réalisent si bien la parole du Souverain Pontife recommandant à tout catholique d'être un apôtre dans son milieu.

Les jocosistes veulent être des modèles en tout. Aussi, mieux que quinquante, ont-ils compris la nécessité de l'organisation syndicale. Le Syndicat Chrétien trouvera toujours en eux, non seulement des membres disciplinés mais des militants pleins d'ardeur et de dévouement, prêts à poursuivre sur le terrain syndical la réalisation de leur idéal jocosiste, de notre idéal chrétien : Sauver la classe ouvrière des « misères immatérielles », misère matérielles et morales qui l'accablent de toutes parts.

SAUMUR

Visite de Marcel Poimboeuf

Le mardi 25 avril, à 20 h. 30, dans la salle du patronage du Fort, mise gracieusement à la disposition des Syndicats par le Directeur, M. l'abbé Gourdon, M. Marcel Poimboeuf, Secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats d'Employés chrétiens, développa devant un auditoire de syndiqués venus nombreux, une magistrale conférence sur le « Syndicalisme chrétien et la crise actuelle ».

Il examina successivement les causes de la crise économique : la surproduction, la sous-consommation, puis avec un esprit pénétrant il alla jusqu'au fond de la crise pour faire ressortir l'égoïsme individuel, l'égoïsme de classe, l'égoïsme national et la rationalisation.

Abordant la question des salaires, il exposa clairement la thèse du « Juste Salaire », puis il dit quelques mots sur la Semaine de 40 heures, mettant toujours en parallèle la posi-

INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL

CONGRES

Nos amis ont pu lire dans le dernier numéro du « Messageur » le compte-rendu du Congrès de notre Union Régionale. Nos délégués, au nombre de huit, gardèrent un inoubliable souvenir de cette belle journée sociale du 26 mars. Vraiment ce fut pour eux un réconfort de se sentir nombreux, et serrés les uns contre les autres par des liens d'amitié plus forts que jamais.

Il y eut de beaux discours, entre autres celui de J. Zirnehid, l'après-midi, à la salle St-Stanislas.
De belles paroles certes, mais que tous doivent mettre en pratique pour faire rayonner autour de soi l'idéal du syndicalisme chrétien. Aussi, mes chers camarades, devons-nous travailler encore ; nous avons tant à faire, et nous avons besoin de toutes les bonnes volontés.

Quand paraîtront ces lignes, l'un des nôtres se préparera à partir vers la capitale, pour représenter notre groupement au Congrès fédéral. Cette année nous le voulons encore plus grandiose. Quatre Fédérations se réuniront ensemble pour étudier les graves problèmes des temps présents, du 30 mai au 3 juin. Nos camarades de l'Air, de la Guerre, de la Marine et des Pensions sauront apporter un peu plus de lumière à certaines questions importantes. D'ailleurs le programme du Congrès a paru dans le dernier numéro de « L'Interfédéral ». Nous avons pu constater que les journées seraient bien remplies et que le travail ne manquerait pas.

Avant de s'y rendre, notre délégué demande à tous nos syndiqués de bien vouloir lui faire part sans tarder de leurs suggestions, sans attendre la convocation à la réunion des adhérents de notre organisation qui sera organisée une semaine avant le Congrès.

E. NICOLAS.

LA J. O. C. A LA MONTAGNE

Le 9 avril eut lieu dans notre petite localité l'affiliation de la Section Montagnarde à la J. O. C. Nous ne voudrions pas passer sous silence cette fête de jeunes.

Le matin, après la messe, nous eûmes le plaisir d'entendre de fort intéressants rapports, œuvre de nos jeunes montagnards Bruneau et Bénétou, et du secrétaire fédéral Boudiguel.

A midi, dans notre « Maison Syndicale », après un banquet qui leur fit honneur aux organisateurs, plusieurs jeunes se découvrirent un avenir. Le Président du Syndicat, inventé, ne put manquer de s'en réjouir vivement, et de le dire bien haut.

Les syndiqués chrétiens sont heureux de s'associer à la joie de leurs jeunes amis, qui réalisent si bien la parole du Souverain Pontife recommandant à tout catholique d'être un apôtre dans son milieu.

Les jocosistes veulent être des modèles en tout. Aussi, mieux que quinquante, ont-ils compris la nécessité de l'organisation syndicale. Le Syndicat Chrétien trouvera toujours en eux, non seulement des membres disciplinés mais des militants pleins d'ardeur et de dévouement, prêts à poursuivre sur le terrain syndical la réalisation de leur idéal jocosiste, de notre idéal chrétien : Sauver la classe ouvrière des « misères immatérielles », misère matérielles et morales qui l'accablent de toutes parts.

SAUMUR

Visite de Marcel Poimboeuf

Le mardi 25 avril, à 20 h. 30, dans la salle du patronage du Fort, mise gracieusement à la disposition des Syndicats par le Directeur, M. l'abbé Gourdon, M. Marcel Poimboeuf, Secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats d'Employés chrétiens, développa devant un auditoire de syndiqués venus nombreux, une magistrale conférence sur le « Syndicalisme chrétien et la crise actuelle ».

Il examina successivement les causes de la crise économique : la surproduction, la sous-consommation, puis avec un esprit pénétrant il alla jusqu'au fond de la crise pour faire ressortir l'égoïsme individuel, l'égoïsme de classe, l'égoïsme national et la rationalisation.

Abordant la question des salaires, il exposa clairement la thèse du « Juste Salaire », puis il dit quelques mots sur la Semaine de 40 heures, mettant toujours en parallèle la posi-

LA BRUYERE.

SAUMUR

Visite de Marcel Poimboeuf

Le mardi 25 avril, à 20 h. 30, dans la salle du patronage du Fort, mise gracieusement à la disposition des Syndicats par le Directeur, M. l'abbé Gourdon, M. Marcel Poimboeuf, Secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats d'Employés chrétiens, développa devant un auditoire de syndiqués venus nombreux, une magistrale conférence sur le « Syndicalisme chrétien et la crise actuelle ».

Il examina successivement les causes de la crise économique : la surproduction, la sous-consommation, puis avec un esprit pénétrant il alla jusqu'au fond de la crise pour faire ressortir l'égoïsme individuel, l'égoïsme de classe, l'égoïsme national et la rationalisation.

Abordant la question des salaires, il exposa clairement la thèse du « Juste Salaire », puis il dit quelques mots sur la Semaine de 40 heures, mettant toujours en parallèle la posi-

LA BRUYERE.

SAUMUR

Visite de Marcel Poimboeuf

Le mardi 25 avril, à 20 h. 30, dans la salle du patronage du Fort, mise gracieusement à la disposition des Syndicats par le Directeur, M. l'abbé Gourdon, M. Marcel Poimboeuf, Secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats d'Employés chrétiens, développa devant un auditoire de syndiqués venus nombreux, une magistrale conférence sur le « Syndicalisme chrétien et la crise actuelle ».

Il examina successivement les causes de la crise économique : la surproduction, la sous-consommation, puis avec un esprit pénétrant il alla jusqu'au fond de la crise pour faire ressortir l'égoïsme individuel, l'égoïsme de classe, l'égoïsme national et la rationalisation.

Abordant la question des salaires, il exposa clairement la thèse du « Juste Salaire », puis il dit quelques mots sur la Semaine de 40 heures, mettant toujours en parallèle la posi-

LA BRUYERE.

SAUMUR

Visite de Marcel Poimboeuf

Le mardi 25 avril, à 20 h. 30, dans la salle du patronage du Fort, mise gracieusement à la disposition des Syndicats par le Directeur, M. l'abbé Gourdon, M. Marcel Poimboeuf, Secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats d'Employés chrétiens, développa devant un auditoire de syndiqués venus nombreux, une magistrale conférence sur le « Syndicalisme chrétien et la crise actuelle ».

Il examina successivement les causes de la crise économique : la surproduction, la sous-consommation, puis avec un esprit pénétrant il alla jusqu'au fond de la crise pour faire ressortir l'égoïsme individuel, l'égoïsme de classe, l'égoïsme national et la rationalisation.

Abordant la question des salaires, il exposa clairement la thèse du « Juste Salaire », puis il dit quelques mots sur la Semaine de 40 heures, mettant toujours en parallèle la posi-

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
atris et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année
PLACEMENT gratuit des ELEVES
342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1929
400 environ pour chacune des années dernières
TRAVAUX DE COMPTABILITE
SECRETARIAT COMMERCIAL
COUPE, COUTURE ET MODE

ASSUJETTIS AUX ASSURANCES SOCIALES

FAITES CHOIX DE LA CAISSE FAMILIALE
Agréée et sous le contrôle de l'Etat
La CAISSE FAMILIALE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, 6, rue de Bel-Air, à Nantes, a déjà remboursé à ses assurés, du 1^{er} Juillet 1930 au 31 Mars 1932, en prestations et indemnités de salaires :
Un Million Cinq Cent Cinquante Mille Francs
Pour les risques Vieillesse et Invalidité, les assurés de la CAISSE FAMILIALE sont garantis par la CAISSE AUTONOME DE CAPITALISATION DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DE L'OUEST, à Angers.

ACHETEZ CHEZ LE SPECIALISTE !

CORSETS DE TOILETTE — SOUTIEN-GORGE — GAINES EN CAOUTCHOUC
CEINTURES MEDICALES — BANDAGES HERNIAIRES — BAS A VARICES
ORTHOPEDIE GENERALE
Etablissements JEAN DESCHAMPS
FABRICANT-SPECIALISTE A NANTES
Place Edouard-Normand — 2, Rue de la Bastille
Recommandé par le Corps Médical
Maison de Confiance — Fondée en 1878 — Téléph. 136-13 - 136-14

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE
Maison **RENAUD**
76, rue St-Clément - NANTES

Chauffage central
Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

GRAINETERIE
A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidie, NANTES
FARINES, PATES, GRAINS ET SEMENCES
Produits divers pour Jardins et Basse-Cour
5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison **JAHER**
COURRAUD ET C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrication de meubles Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA
Luxeux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES
Succurs^{es} : ANGERS, ST-NAZAIRE

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL
Maison ARROUET
2, RU EBON SECOURS - NANTES
LITERIE
Réfection Plumes - Duvets
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués
On reçoit les Bons de l'Union Economique

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU & PAVAGEAU
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

BROUETTES EN TOUS GENRES
PETITS TOMBEREAUX
POUR ENTREPRENEURS
BALADEUSES ET BABROUETS
Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Moutonnerie
Spécialité de roues : ferrées et non ferrées
TOUTES REPARATIONS
Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

Messageries de l'Ouest
Quai de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-14
Services de voyageurs entre Nantes, Basse-Indre, Indret, Couëron et Le Pellerin
Service de voyageurs et marchandises entre Nantes, Paimbeuf et Saint-Nazaire
Passages d'eau de Basse-Indre à Indret, Paimbeuf à Donges et Saint-Nazaire à Mindin
Visitez Belle-Ile, la perle de l'Océan

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, S-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907
BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES - TELEPHONES - T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1885
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Caucault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleers - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

VILOCHIE & C^{ie}
RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{er} opérat. de Banque et de Bourse

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{er} opérat. de Banque et de Bourse

tion, l'attitude et les actes du syndicalisme chrétien, élément de paix sociale qui a toujours travaillé à organiser la profession en esprit de collaboration.
En résumé, une magnifique conférence sur la beauté et l'efficacité du syndicalisme chrétien en France. Elle portera ses fruits parmi les employés et ouvriers chrétiens de Saumur et des environs.
A l'issue de cette conférence, et après un débat sur différentes questions, les syndicats d'employés de commerce échangèrent des vues et adoptèrent à l'unanimité les décisions concernant l'application de la loi de 8 heures et le maintien de la semaine anglaise dans les conditions du décret du 28 juin 1932, et suivant les termes de l'accord signé avec le Syndicat des Commerçants détaillants.
Belle réunion qui nous a amené quelques adhésions.

HOURES DE DEROGATIONS
Nous avons bien reçu un article d'un camarade non syndiqué concernant les dérogations à la loi de huit heures. Nous refusons de faire insérer cet article dans le *Messageur Syndical*, et nous déclarons que nous sommes contre les dérogations quelles qu'elles soient.
S'il est nécessaire de faire des heures supplémentaires pour réparations de puits ou autres travaux urgents, ce temps devra être repris par la suite. Il est inadmissible en effet, que certains camarades travaillent plus de huit heures, quand dans ce même chantier vient d'être fait un renvoi de personnel.

CHOLET
NOTRE FETE ANNUELLE DE MAI
Sur la demande d'un grand nombre de nos syndiqués, le Conseil Syndical avait pensé organiser une petite fête en plein air au lieu des séances récréatives que nous avions l'habitude de donner à cette époque. L'achat de notre salle syndicale vient de rendre nécessaire l'exécution de ce projet. (Pour satisfaire nos gracieux artistes, nous pourrions donner une séance en automne).
Nous aurons donc une fête en plein air, mais trouver un dimanche ce ne fut pas chose facile. Après forte discussion la fête a été fixée au dimanche 21 mai.
Pour que notre fête, appelons-la « Kermesse » si vous voulez, ait du succès, il faut le concours de toutes les syndiqués sans exception. Donc toutes à l'œuvre.

Il est de tradition que chaque syndiqué offre son lot pour la tombola qui a lieu au cours de nos séances récréatives de mai ; ce lot nous le multiplierons cette année car il faut que notre fête soit très réussie et nous laissons quelques pièces à la fin de la journée. Une personne charitable, à qui va toute notre reconnaissance, nous a avancé les fonds nécessaires à l'achat de notre salle, sans quoi nous étions sans abri à la Toussaint. Ces fonds il faut les rembourser et toutes les recettes que nous ferons à la Kermesse seront uniquement employées à cela.
Demandons à nos amis, à nos fournisseurs, des objets pour nos différents complots. Si nous avons le temps de confectionner des lots il y a au syndicat des bouts de toile qui attendent que nous allions les chercher pour devenir entre nos mains de jolies choses qui charmeront nos visiteurs.
Nous ne savons pas encore au juste ce que sera notre fête, aussi, si vous avez des idées donnez-les bien vite. Faut-il être indiscipliné et dire quand même ce qui est au programme jusque là ? Oui ! Non ! ou plutôt : oui et non ; de cette façon on sera discret ou indiscipliné à la fois.
Eh bien ! il y aura : des loteries, des pêches, le bon Eléphant « Tomy » qui veut bien traverser les mers pour venir apporter à chaque visiteur de la Kermesse une heureuse surprise ; puis il y aura des courses pour les petits, des ombrelles pour les demoiselles, de la bonne pâtisserie pour les dames, du champagne pour messieurs, etc., etc.

Celles qui pourront disposer de quelques soirées seront bien gentilles de venir au Syndicat le soir de 8 heures à 9 heures, là nous travaillerons ensemble à la préparation de la fête, et nous pourrions délier nos langues pour qu'elles soient tout à fait d'attaque le 21 mai.
Naturellement il faudra aussi un bon nombre de vendeuses pour le jour.
A l'œuvre donc et bon succès.
Le Syndicat compte sur chacune de nous.

AVIS
A partir du 26 avril, la permanence aura lieu le mercredi soir, de 6 heures à 7 heures, au lieu du jeudi. Qu'on veuille bien en prendre bonne note.
Nous rappelons à toutes que la cotisation syndicale est toujours payable d'avance, aussi nous prions les syndiqués de recevoir avec le sourire leur commissaire de quartier qui veut bien se charger de leur rappeler la mémoire en allant recueillir à domicile leur cotisation mensuelle.
Les Conseillères sont invitées à être plus fidèles aux réunions de Conseil, la bonne marche de nos syndicats dépend d'elles. C'est de la discussion que jaillit la lumière. Donc que toutes se gênent un peu et nous ferons du bon travail.

CENTRE FAMILIAL MENAGER
Le Centre Familial Ménager de Paris vient de créer un centre à Cholet dans les anciens locaux de la Ste-Famille.
Les cours auront lieu le soir, trois fois par semaine. Ils commenceront le 8 mai pour se terminer le 2 juillet.
Nous faisons un pressant appel pour que nous soyons nombreuses à suivre ces cours et profiter de l'occasion qui nous est faite de devenir de bonnes ménagères.

N'hésitez pas pour vous y faire inscrire et n'attendez pas la dernière heure.
On peut se faire inscrire à la Re-traite, rue de Rambour, ou à la Librairie Notre-Dame, 160, rue Nationale.
Lisons attentivement en deuxième page de ce journal l'article : « Je m'ennuie chez moi », et nous comprendrons mieux la nécessité de ces cours ménagers et l'obligation qui nous est faite de nous travailler de les suivre.

TRELAZE
Heures de dérogations
Nous avons bien reçu un article d'un camarade non syndiqué concernant les dérogations à la loi de huit heures. Nous refusons de faire insérer cet article dans le *Messageur Syndical*, et nous déclarons que nous sommes contre les dérogations quelles qu'elles soient.
S'il est nécessaire de faire des heures supplémentaires pour réparations de puits ou autres travaux urgents, ce temps devra être repris par la suite. Il est inadmissible en effet, que certains camarades travaillent plus de huit heures, quand dans ce même chantier vient d'être fait un renvoi de personnel.

COLLABORATION ET COLLABORATION
Récemment, à une réunion de la Corporation, un camarade de la C.G. T. m'interpellait en ces termes :
« Parle-moi donc de la collaboration avec les patrons maintenant. Ils ne nous exploitent encore pas assez. Vous êtes des vendus, soutenus par les patrons », etc...
Vous savez quelle a été ma réponse. Aujourd'hui je voudrais vous communiquer le contenu de l'accord que signaient le 23 mai 1919, les représentants ouvriers adhérant à la C.G. T., et y adhérant encore, ce qui ne fait que donner plus de valeur aux lignes qui suivent.
Voilà donc ce qui est écrit à la page 2 dudit accord.

LE SYNDICAT CHRETIEN LAISSA FAIRE
Essuyant un refus à sa demande de cartel, et voyant le Syndicat se livrer dans un mouvement de trois jours contre la volonté des travailleurs, voyant les unitaires prendre position pour une grève d'une durée illimitée, le Syndicat Chrétien ne put que regretter l'attitude des organisations réformistes et unitaires, et ne fit rien qui pût contrecarrer le mouvement ; n'étant pas admis à y participer, il n'avait pas à prendre position.
Cela provoqua cependant la colère des réformistes. Parce que nous n'avons pas dit à nos syndiqués de suivre le mot d'ordre de l'équipe qui ordonne au sein du vieux Syndicat, ces Messieurs se fâchèrent contre le Syndicat Chrétien, insultant, calomniant et racontant des histoires de grenouille et de bœuf, de porions et de chefs porions, etc...
Disons que cette colère des chefs réformistes contre un Syndicat qualifié par eux de minuscule, fit sourire bien des ouvriers, s'étonnant que l'on puisse se fâcher contre quelque chose qu'on dit ne pas exister.

MAIS LE RESULTAT...
qui fut, de l'aveu même de nos bons insulteurs, un véritable fiasco, vint les rappeler à la réalité et mettre leur orgueil à une rude épreuve. Le bœuf, s'apercevant qu'il devient grenouille, doit faire un bien piètre figure, je pense, et les dirigeants réformistes doivent se dire, aujourd'hui, qu'ils ont perdu une belle occasion en repoussant l'offre loyale de cartel intersyndical faite par le Syndicat Chrétien des Mineurs.

LES REPRESENTANTS D'INTERET DES ORGANISATIONS OUVRIERES ET PATRONALES DE LA COMMISSION DES ARDOISIERS D'ANGERS ET DE LA SOCIETE ARDOISIERE DE L'ANJOU, ASSISTES DE LEURS CONSEILLERS TECHNIQUES, A LA SUITE DU VOTE DE LA LOI INSTAURANT LA JOURNEE DE HUIT HEURES, SE SONT REUNIS A LA PREFECTURE D'ANGERS, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE PREFET DE MAINE-ET-LOIRE, EN PRESENCE DE MONSIEUR L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES DE LA REGION, LES 22 ET 23 MAI 1919.
Les délégués ouvriers (C.G.T.), ont examiné les dispositions à prendre dans l'intérêt des industries intéressées et de tous leurs collaborateurs, abordant cette étude dans un esprit de conciliation, de sympathie et de bonne harmonie à établir dans les rapports futurs entre eux et les représentants patronaux, convaincus qu'une réduction des heures de travail ne doit entraîner aucune diminution de la production, mais qu'elle doit au contraire une fois la période d'adaptation écoulée, l'utilisation plus rationnelle de la force physique des travailleurs, le développement plus grand de leurs capacités professionnelles, permet d'espérer, dès que cette réforme sera appliquée, un rendement égal et peut-être supérieur.
Affirmant que les résultats en seront encore plus tangibles si les moyens scientifiques et mécaniques modernes sont mis à la disposition des producteurs.
Et après cela, ils oseront parler de lutte de classe...
Aujourd'hui, ils pestent contre le machinisme, contre l'exploitation de la force physique des travailleurs ! Voilà ceux qui se posent en seuls défenseurs des ouvriers. Sont-ils bien placés pour le faire ?
Nous, syndiqués chrétiens, nous n'aurions pas voulu signer un tel accord.
Oui, parfaitement, nous sommes partisans de la collaboration des classes et nous n'avons pas à changer de doctrine pour cela.
Plus que jamais nous restons fidèles à cette méthode. Par là même, nous sommes partisans du contrat collectif de travail, mais nous entendons qu'on n'affuble pas de ce nom une caricature dérisoire comme celui que je viens de signaler.
Et ce camarade, aidé de quelques-uns de ses congénères, quelques jours plus tard, dans un autre endroit, en notre absence bien entendu, se chargea de nous tailler un complet qui, naturellement, ne nous allait pas du tout. Pensez-vous, il a été question de nous « extermier » (c'est un peu fort, n'est-ce pas, mais pardonnons à celui qui a employé le terme, il n'en connaît probablement pas le sens) et de nous « boycotter ». Et inévitablement on y alla, pour fin, du couplet antireligieux, ce qui montre, une fois de plus, la véritable figure, parfaitement neutre, et uniquement syndicaliste, du groupement cégétiste.
Nous attendons de pied ferme et avec le sourire « exterminateurs et boycotteurs », qui, je crois, se dégonfleront purement et simplement.
Et nous, camarades syndiqués chré-

tiens que nous sommes et resterons, fermement attachés à la collaboration génératrice de paix, contre la lutte génératrice de la guerre, continuons à travailler pour que règne dans notre classe ouvrière, que nous aimons et défendons malgré tout, plus de bonheur par la paix, la justice et la fraternité.
Joseph LESNILLOUR.

Les Mineurs ne marchent plus
S'il fut un temps où il suffisait aux dirigeants du vieux Syndicat réformiste de décider une grève politique ou autre pour qu'aussitôt la masse des ouvriers suive, on peut constater, aujourd'hui, que ces ouvriers ne suivent plus si facilement les mots d'ordre que certains croient devoir lancer un beau matin, afin de rappeler aux mineurs qu'ils sont toujours là et montrer que le vieux Syndicat sait encore avoir des sursauts d'énergie.
La leçon de la grève des 3 jours fut une démonstration de cette évolution des esprits. La grève fut un échec, et il est apparu que, cette fois encore, les dirigeants réformistes ont recherché plus la gloire et la satisfaction de diriger seuls un mouvement, que de travailler en accord avec la masse ouvrière et les autres organisations, en vue d'aboutir à un résultat.
Les ouvriers n'ont plus confiance en la vieille organisation. Depuis quelques années, ils se sont rendu compte que les dirigeants en prenaient trop à leur aise à leur égard, parcourant les cités en clamant leur volonté d'écraser le patronat et de lui faire rendre gorge, pour ensuite signer avec lui des conventions les plus contraires aux intérêts des travailleurs.
La convention des congés payés avec augmentation de la durée de travail, le prétendu référendum organisé pour faire plaisir aux Compagnies, furent là des fautes dénoncées par le Syndicat chrétien qui vint éclairer les ouvriers de la mine sur la valeur de l'action des dirigeants réformistes.
POURQUOI VOULENT-ILS UNE GREVE DE 3 JOURS ?
Il fallait une grève à ces messieurs, pour ranimer l'ardeur des masses, et surtout pour essayer de regagner la confiance que le vieux Syndicat a perdue et qui se traduit par une dégringolade vertigineuse de ses effectifs.
Ils voulaient aussi s'opposer à l'action du Syndicat chrétien qui, pour réagir contre les brimades et les mauvaises conditions de travail, avait demandé le cartel intersyndical, en vue d'étudier les mesures à prendre pour changer une telle situation.
Sans demander l'avis de personne, sans consulter leurs sections, ces messieurs ont froidement refusé le cartel proposé par le Syndicat Chrétien, pour montrer qu'ils n'avaient besoin de personne, sont partis en grève, en espérant encore et toujours que les ouvriers allaient marcher comme un seul homme dans leurs petites combinaisons.

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT
AUX 2 EXTRÉMITÉS
LE BOULET BARRÉ
FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
Papeterie. — Maroquinerie
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

ENTREPRISE GENERALE DE PLATRERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
Entrepreneur
Téléphone : 111.48
31, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

LES PAPIERS PEINTS
Paul GENDRON
sont de bon goût parce que Fabriqués en France
et les moins cher parce que vendus sans intermédiaire
6, rue Caucault
11, rue de la Boucherie
NANTES

TRANSports DROUIN Frères
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUPEMENTS
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNEES D'EXPERIENCE

POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

ET CEPENDANT...
Aujourd'hui, les ouvriers ne marchent plus au doigt et à l'œil, pour le plaisir de quelques politiques en quête de popularité. Les ouvriers ne veulent plus servir de tremplin.
Ils ont compris que s'il ne s'agissait que de l'augmentation de la retraite de 6.000 francs, du contingentement, de l'Office national du charbon, etc..., ces revendications étant d'ordre gouvernemental, il appartenait aux députés mineurs réformistes, qui soutiennent le

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, S-NAZAIRE
SES MEUBLES
SA TAPISSERIE
SA LITERIE
Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

RESSEMELAGE L. TROUVÉ
Répare les Chaussures de suite
2, rue Guépin - 11, rue de la Marine
NANTES

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT
AUX 2 EXTRÉMITÉS
LE BOULET BARRÉ
FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
Papeterie. — Maroquinerie
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

LES PAPIERS PEINTS
Paul GENDRON
sont de bon goût parce que Fabriqués en France
et les moins cher parce que vendus sans intermédiaire
6, rue Caucault
11, rue de la Boucherie
NANTES

TRANSports DROUIN Frères
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUPEMENTS
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNEES D'EXPERIENCE

POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

ET CEPENDANT...
Aujourd'hui, les ouvriers ne marchent plus au doigt et à l'œil, pour le plaisir de quelques politiques en quête de popularité. Les ouvriers ne veulent plus servir de tremplin.
Ils ont compris que s'il ne s'agissait que de l'augmentation de la retraite de 6.000 francs, du contingentement, de l'Office national du charbon, etc..., ces revendications étant d'ordre gouvernemental, il appartenait aux députés mineurs réformistes, qui soutiennent le

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
Breveté France et Etranger
DOUBLE FILTRE Interchangeable
25% d'ÉCONOMIE
Pour recevoir franco la notice explicative, écrire à M. PINARD & FILS, 2^{me} Rue Richer - NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

RESSEMELAGE L. TROUVÉ
Répare les Chaussures de suite
2, rue Guépin - 11, rue de la Marine
NANTES

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT
AUX 2 EXTRÉMITÉS
LE BOULET BARRÉ
FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
Papeterie. — Maroquinerie
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

LES PAPIERS PEINTS
Paul GENDRON
sont de bon goût parce que Fabriqués en France
et les moins cher parce que vendus sans intermédiaire
6, rue Caucault
11, rue de la Boucherie
NANTES

TRANSports DROUIN Frères
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUPEMENTS
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNEES D'EXPERIENCE

POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

ET CEPENDANT...
Aujourd'hui, les ouvriers ne marchent plus au doigt et à l'œil, pour le plaisir de quelques politiques en quête de popularité. Les ouvriers ne veulent plus servir de tremplin.
Ils ont compris que s'il ne s'agissait que de l'augmentation de la retraite de 6.000 francs, du contingentement, de l'Office national du charbon, etc..., ces revendications étant d'ordre gouvernemental, il appartenait aux députés mineurs réformistes, qui soutiennent le

VISITEZ A NANTES
DECLERIE
LES PLUS MODERNES
DES GRANDS MAGASINS